

**COMMUNE D'ÉPINOY**



**Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal  
du 11 avril 2018 à 20 heures 00**

*Présidence de Monsieur Gilbert THERON*

Présents : Tous les conseillers en exercice

Absent(s) excusé(s) : BUSTIN Emmanuel, GUENNOUN Virginie

Absent(s) : CARLIER Joël

Pouvoir(s) :

Secrétaire : M. Alain BAUDUIN

Les affaires à l'ordre du jour, examinées et discutées, ont donné lieu aux décisions ci-après :

**1°/ Approbation du PV de la réunion du 12/03/2018 :**

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 12 mars 2018 est approuvé.

**2°/ Budget primitif 2018 :**

Le maire présente ses propositions au titre du budget primitif 2018, à savoir :

- Section de fonctionnement (dépenses et recettes) : 550 473,00 €
- Section d'investissement (dépenses et recettes) : 420 500,00 €

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2018.

**3°/ Taux d'imposition applicables en 2018 :**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 11,56 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10,56 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 27,43 %

**4°/ Vote des subventions 2018 :**

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

C.C.A.S .....	3 000,00 €
Société de Chasse .....	116,00 €
Harmonie l'Espérance .....	1 180,00 €
Anciens Combattants .....	178,00 €
Institut de lutte contre le cancer .....	63,00 €
E.S.H.E .....	1 500,00 €
Coopérative scolaire .....	241,00 €
Paroisse « Christ roi » (sonneries civiles) .....	60,00 €
Comité des Fêtes et d'Animation d'Épinoy .....	1 000,00 €

**5°/ Réfection de l'entrée des anciennes pistes (accès stade) :**

Après présentation des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'Entreprise Jean Lefebvre pour un montant de 24 942,96 € ttc.

**6°/ Eglise : contrat de maintenance des équipements électromécaniques :**

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le contrat avec la SARL LEPERS et FRERES de DOMPIERRE SUR HELPE. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de 2018 et renouvelable 2 fois, pour un montant de 180,00 € ht révisable annuellement.

**7°/ Communauté de communes Osartis-Marquion - fonds de concours 2018 :**

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la Communauté de communes Osartis-Marquion une subvention de 5 000,00 € au titre du fonds de concours pour l'année 2018, pour la mise en accessibilité de la mairie et des écoles. Il autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

## COMMUNE D'ÉPINOY

### 8°/ Convention d'accès des points de lecture aux services de la Médiathèque départementale du Pas-de-Calais :

Le maire rappelle que le Département du Pas-de-Calais accompagne les collectivités territoriales pour développer les bibliothèques et équipements culturels de proximité. Il donne lecture du plan de développement de la lecture publique dans le Département pour la période 2017-2022 et précise que la commune doit respecter plusieurs conditions pour bénéficier d'une mise à disposition de livres par la Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention d'accès des points de lecture et autorise le maire à signer ce document.

### 9°/ Occupation à titre précaire de parcelles communales - redevance pour l'année 2018 :

Depuis le 04/10/2017, la commune est propriétaire des parcelles situées hors du périmètre de l'ancienne BA 103, territoire d'Épinoy, appartenant précédemment à l'Etat. Ces parcelles se composent des anciennes pistes bétonnées derrière le village ainsi que des aires de dispersion pour partie occupées par des particuliers ou exploitants. Il est proposé d'établir une convention d'occupation à titre précaire pour l'année 2018 moyennant le paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal accepte l'occupation des parcelles concernées à titre précaire pour l'année 2018. Il fixe le montant total de la redevance à 1 292,00 € et autorise le maire à signer les conventions à intervenir.

### 10°/Occupation des anciennes pistes par les dépôts de toute nature :

Le Conseil Municipal décide de créer une commission de travail chargée de l'élaboration d'un règlement d'utilisation des anciennes pistes.

Ont été désignés : Mrs THERON G, DUROYON J, DUCHATELLE D, BAUDUIN A, BUSTIN E, DUPONT P, LHOMME N

### 11°/ Questions diverses :

#### Matériel informatique :

Acquisition de deux disques durs externes : l'un pour le secrétariat, l'autre pour sauvegarder les fichiers du site internet communal.

#### Eglise :

Le Conseil Municipal décide de mettre en conformité le tableau de commande des cloches, avec sécurité d'inertie et éviter ainsi toute fausse manœuvre des utilisateurs. Les travaux sont confiés à la SARL LEPERS et FRERES pour un montant de 924,00 € ttc.

#### Centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale - Grande veillée du 10 au 11/11/2018 :

Une Grande veillée aura lieu dans la nuit du 10 au 11 novembre 2018 pour célébrer la paix retrouvée sur le territoire de l'Artois. Le projet consiste à mettre en lumière notamment les cimetières militaires afin de rendre hommage à ceux qui n'ont pas connu l'Armistice.

Le Conseil Municipal décide de commander 90 bougies « tempête » pour éclairer les stèles du Cimetière Britannique d'Épinoy ainsi que le Monument aux Morts à l'occasion de cette veillée.

Pour extrait

EPINOY, le 16 avril 2018



Le MAIRE

Gilbert THERON.